



ATELIER LÉGISLATIF

PARLONS TERRITOIRES !

Animé par Monique Lubin et Éric Kerrouche
sénatrice et sénateur des Landes

MERCREDI

23

MARS



LOI 3DS

Relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale

UN ACTE MANQUÉ DE LA DÉCENTRALISATION

UNE ÉVOLUTION A LA MARGE

Contexte

- Un quinquennat marqué par une vision centralisatrice
- Un projet de loi de fin de mandature
- Une navette parlementaire étalée sur 7 mois

Un vote pour de notre groupe en raison des avancées obtenues, mais....

- Une ambition limitée : pas de nouvel acte de la décentralisation
- Une liste de mesures disparates, techniques : 270 articles
- Un texte inabouti qui manque de souffle démocratique

VOULOIR CHANGER POUR NE RIEN CHANGER UNE ÉVOLUTION A LA MARGE



« Le projet de loi “3DS” n’est pas le nouvel acte de décentralisation qui avait été annoncé par le président de la République à l’issue de la crise des “gilets jaunes” »



« Absence de réponses législatives aux attentes des concitoyens et élus »

VOULOIR CHANGER POUR NE RIEN CHANGER UNE ÉVOLUTION A LA MARGE



« Il est très éloigné des ambitions que le Président de la République avait affichées au sortir de la crise des gilets jaunes, pour renouveler le fonctionnement démocratique de notre pays »

« Ne poursuit pas l'objectif général d'une nouvelle répartition des compétences entre les niveaux de collectivités locales »

TITRE I – DIFFÉRENCIATION TERRITORIALE

LA RECHERCHE D'UN ÉQUILIBRE ENTRE BLOC COMMUNAL ET INTERCOMMUNAL

Principales mesures adoptées

- Définition du principe de différenciation et affirmation du pouvoir réglementaire local dans le CGCT
- Transmission des propositions de différenciation législatives ou réglementaires par le Conseil régional et départemental au Premier ministre Possibilité de délégation de compétence ascendante des EPCI vers le département ou la région, sous réserve de leur accord et dans le cadre des CTAP – **sur amendement du Sénat**
- Possibilité de transfert « à la carte » des compétences facultatives des communes le souhaitant vers l'EPCI - **sur amendement socialiste**
- Expérimentation dans le cadre d'un Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) compétent en matière de prévention des inondations, de la mise en place d'un prélèvement additionnel en vue de financer la prévention des inondations (en remplacement de la contribution budgétaire des communes ou des intercommunalités).

Info – Les élus locaux fixent eux-mêmes la composition des Conférences territoriales de l'action publique (CTAP) - **sur amendement du Sénat**

TITRE I – DIFFÉRENCIATION TERRITORIALE

LA RECHERCHE D'UN ÉQUILIBRE ENTRE BLOC COMMUNAL ET INTERCOMMUNAL

Regrets

- Extension des dispositions dérogatoires au transfert de la compétence "office de tourisme" aux communes touristiques d'une CA ou aux communes érigées en station classée de tourisme d'une CU ou d'une métropole - **risque de remise en cause de certaines mutualisations qui ont eu lieu**
- Possibilité pour les régions de créer une instance régionale de coordination avec Pôle Emploi – **rejet de notre proposition d'un transfert des compétences en matière d'emploi, d'apprentissage et de formation professionnelle à la Région**
- Accord à la majorité qualifiée des communes membres de l'EPCI pour déléguer une compétence au département ou à la région – **rejet de notre amendement**



COMPARAISON

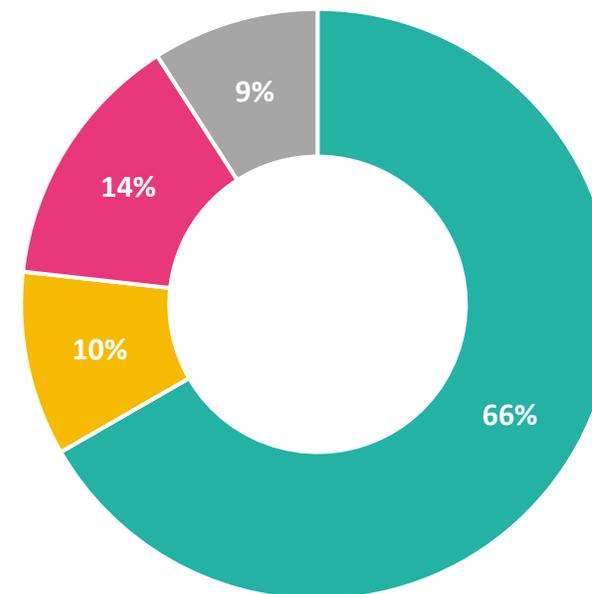
Résultats du questionnaire
aux élus landais
VS
Titre I

Toute compétence doit pouvoir être déléguée entre collectivités territoriales



→ LANDES

D'accord	66%
Ni d'accord, ni pas d'accord	10%
Pas d'accord	14%
Ne se prononce pas	9%



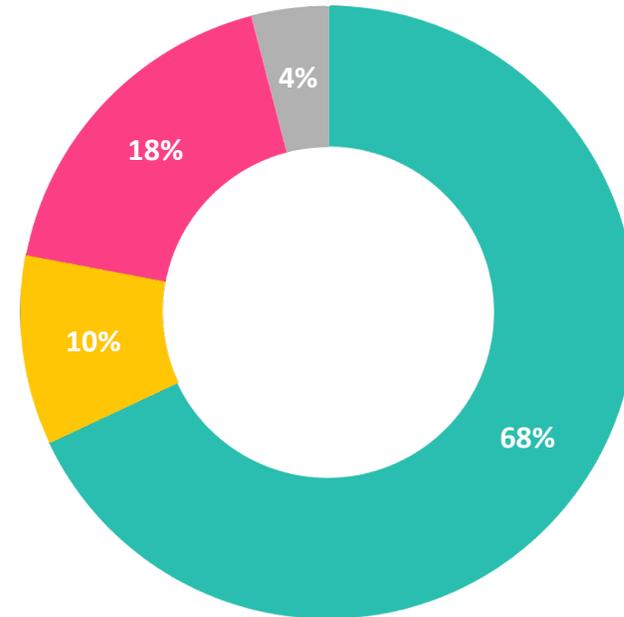
* 173 questionnaires ont été complétés en ligne

Il faut offrir aux collectivités territoriales une possibilité de dérogation aux normes accordée par le préfet



➔ LANDES

D'accord	68%
Ni d'accord, ni pas d'accord	10%
Pas d'accord	18%
Ne se prononce pas	4%



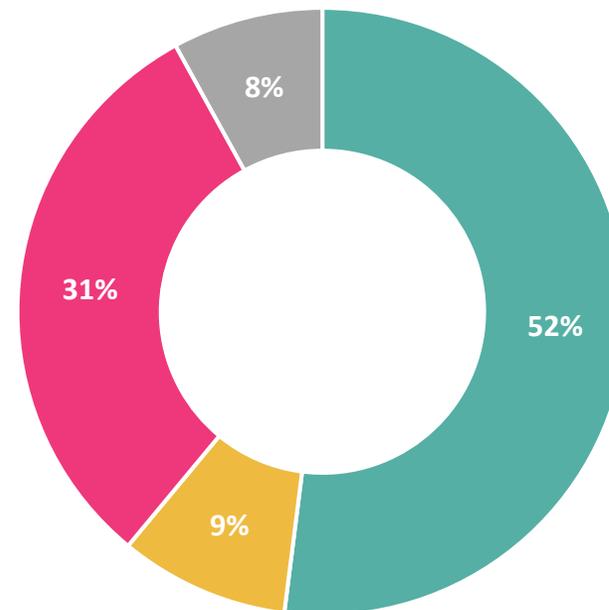
* 173 questionnaires ont été complétés en ligne

Il doit être possible d'exercer une même compétence de manière différente sur le territoire d'un même EPCI



→ LANDES

D'accord	52 %
Ni d'accord, ni pas d'accord	9 %
Pas d'accord	31 %
Ne se prononce pas	8 %



* 173 questionnaires ont été complétés en ligne

TITRE II – TRANSITION ECOLOGIQUE

DES AVANCÉES EN DEÇÀ DES ENJEUX

Principales mesures adoptées

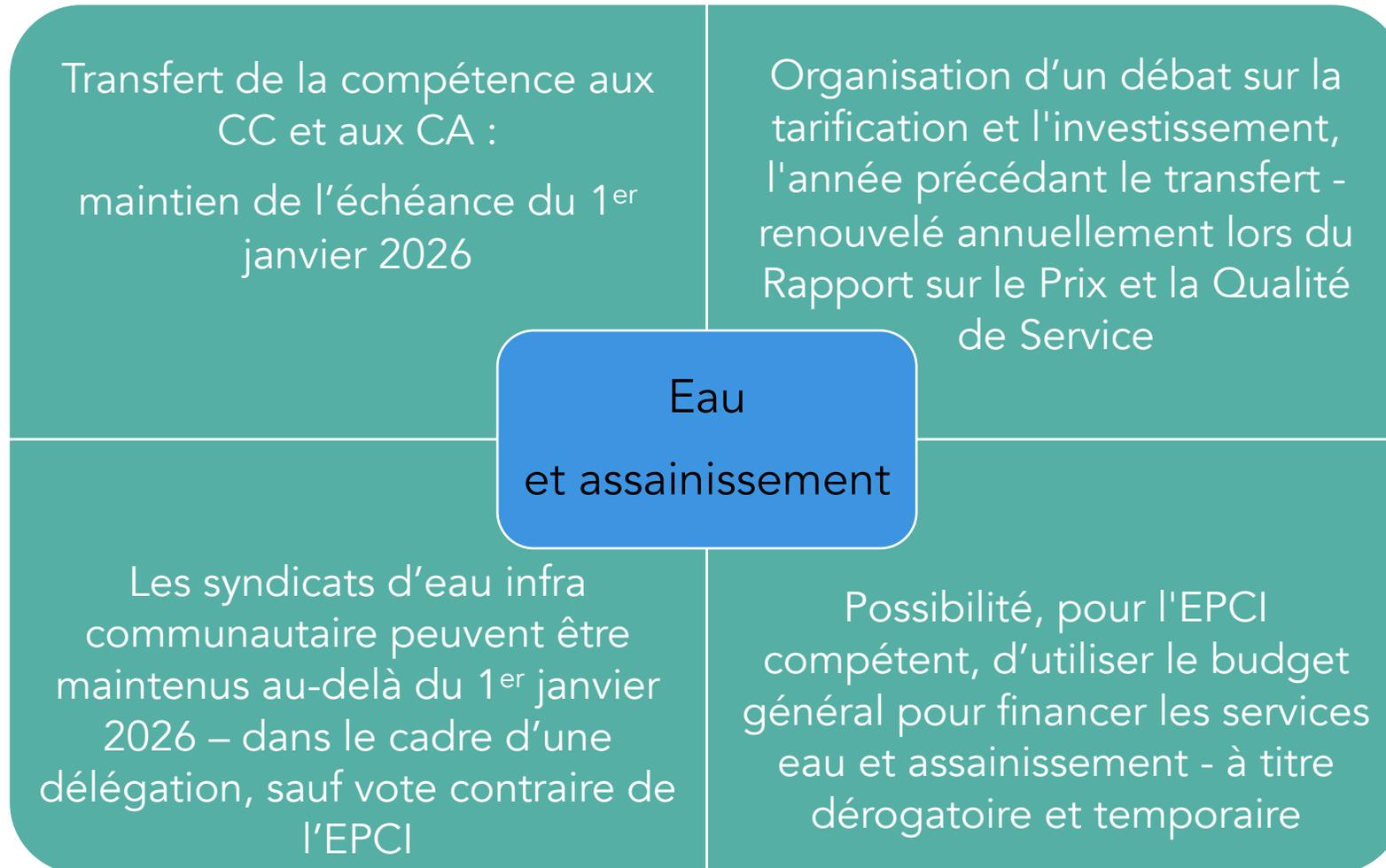
- Possibilité de transférer des routes nationales au département ou à la région – **vigilance du groupe socialiste quant aux modalités de transfert au département**
- Développement, à titre expérimental par le Conseil régional, des systèmes de transport léger autonomes sur rail à la demande – **sur amendement socialiste au Sénat**
- Encadrement plus important, par les PLU, de l'implantation des éoliennes sur leur territoire, par délimitation des secteurs de construction

Regrets

- Suppression du droit de veto des maires, proposé par le Sénat, contre l'implantation des éoliennes
- Aucun mécanisme visant à garantir un transfert prioritaire des routes nationales aux départements en cas de demandes concurrentes de la région - **rejet de notre amendement**

TITRE II – TRANSITION ECOLOGIQUE

COMPÉTENCE EAU ET ASSAINISSEMENT



ATELIER LÉGISLATIF

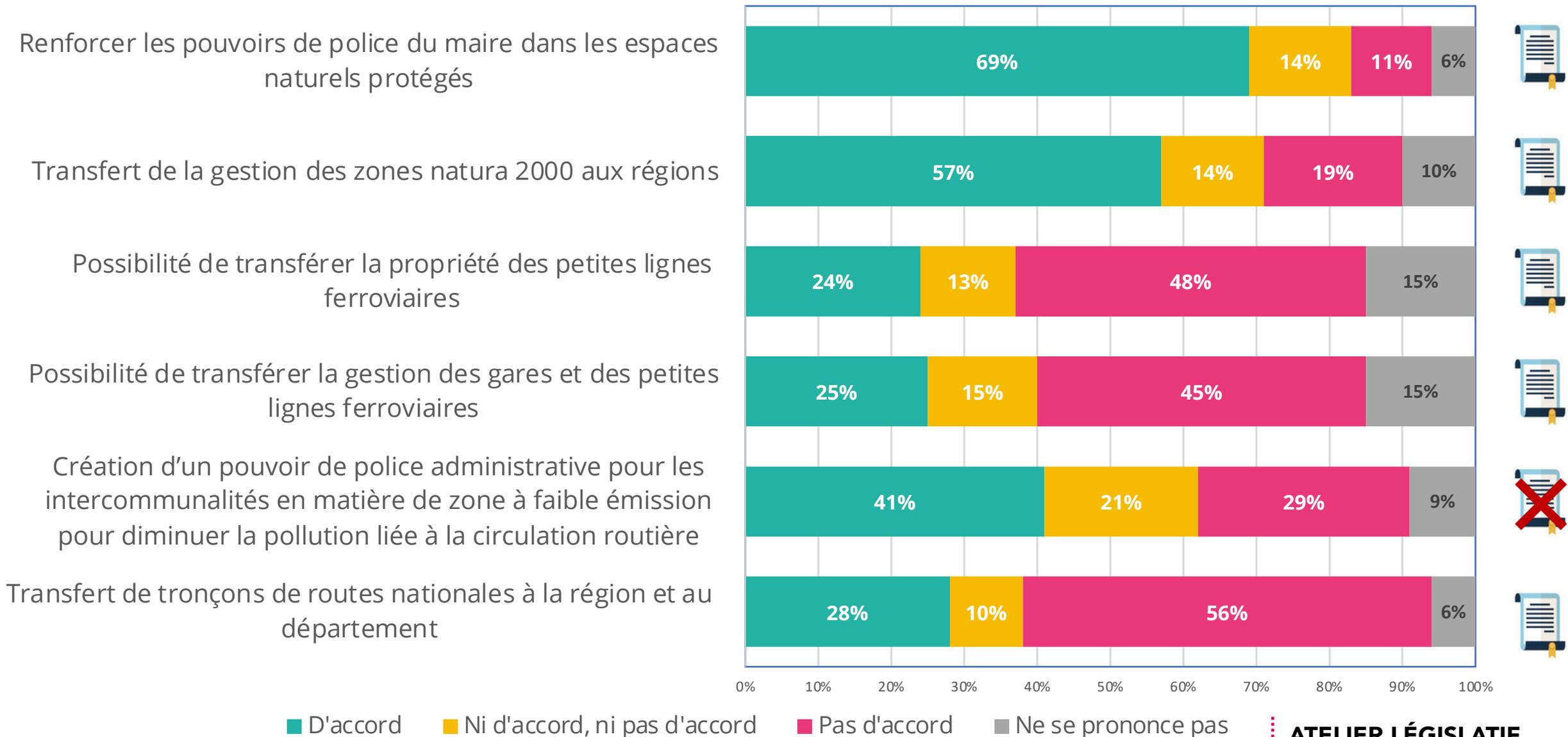
PARLONS TERRITOIRES !



COMPARAISON

Résultats du questionnaire
aux élus landais
VS
Titre II

Transport et environnement



TITRE III – URBANISME ET LOGEMENT

UNE TRANSFORMATION CONTENUE DE SRU

Principales mesures adoptées

- Ajustement du dispositif SRU
- Assise législative au contrat de mixité social conclu entre l'Etat, les communes et l'intercommunalité, mais sans avis préalable de la commission SRU
- Accès aux logements sociaux pour les travailleurs des secteurs essentiels
- Priorité donnée à un demandeur de logement, ou une personne à sa charge, lorsque son logement n'est pas adapté à son handicap, au titre du DALO - **sur amendement socialiste**
- Prolongement de l'expérimentation d'encadrement des loyers, tout en permettant à d'autres villes de candidater – **sur amendement socialiste**
- Réduction de 30 à 10 ans de la procédure d'acquisition de biens sans maître ainsi que pour les abandons manifeste, dans le cadre d'une Opération de revitalisation du territoire (ORT), Zone de revitalisation rurale (ZRR), Grande opération d'urbanisme (GOU), Quartier prioritaire de la ville (QPV)
- Possibilité pour les EPCI de candidater pour devenir autorité organisatrice de l'habitat (AOH)

TITRE III – URBANISME ET LOGEMENT

AGIR LOCALEMENT

Regrets

- Pas de remise en cause des ponctions financières de 15 milliards d'euros en matière de logement, singulièrement de logement social et pas d'avancée pour lutter contre la cherté du foncier
- Concession sur le texte initial pour parvenir à un texte de compromis, notamment sur les sanctions financières et la majoration de 100 % des pénalités des communes multi-carencées
- Proposition d'expérimentation ou d'adaptation des règles nationales à l'échelle régionale et infrarégionale par le comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) – **suppression de notre amendement par l'Assemblée nationale**

Info – Cinq commune sont concernées par la loi SRU dans les Landes, aucune n'est considérée comme carencée

ATELIER LÉGISLATIF

PARLONS TERRITOIRES !



COMPARAISON

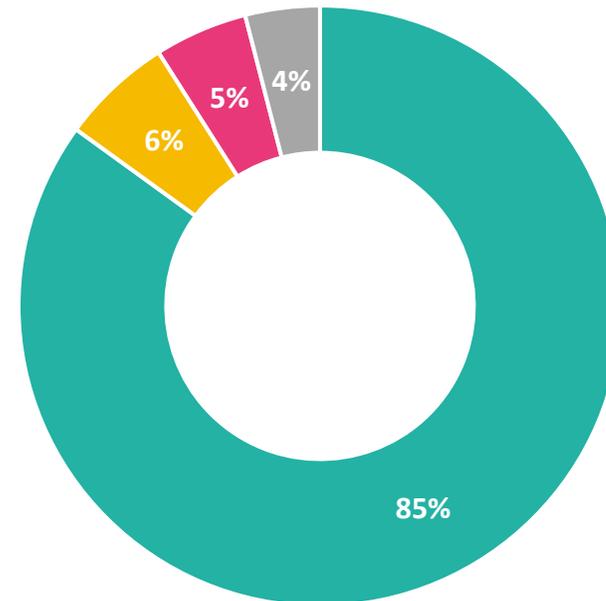
Résultats du questionnaire
aux élus landais
VS
Titre III

Donner aux départements le rôle de chef de file en matière d'habitat inclusif et d'adaptation du logement au vieillissement de la population



→ LANDES

D'accord	85%
Ni d'accord, ni pas d'accord	6%
Pas d'accord	5%
Ne se prononce pas	4%



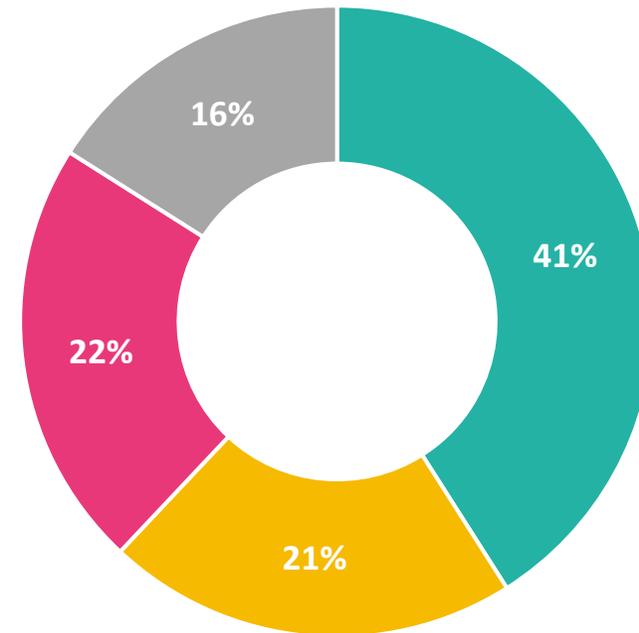
* 173 questionnaires ont été complétés en ligne

Délégations aux EPCI de l'aide à la pierre, l'hébergement, le DALO, le contingent préfectoral et la réquisition



➔ LANDES

D'accord	41%
Ni d'accord, ni pas d'accord	21%
Pas d'accord	22%
Ne se prononce pas	16%



* 173 questionnaires ont été complétés en ligne

TITRE IV – SANTÉ, COHÉSION SOCIALE, ÉDUCATION ET CULTURE

Principales mesures adoptées

- Réforme de la gouvernance des ARS avec la désignation de trois vice-présidents parmi les représentants des collectivités territoriales
- Consultation avec les associations d'élus locaux sur les missions des délégations départementales des ARS – **amendement socialiste**
- Possibilité de recrutement de personnel soignant dans les centres de santé, par les collectivités territoriales, via un groupement d'intérêt public
- Possibilité pour les collectivités territoriales, de contribuer au financement du programme d'investissement des établissements de santé
- Possibilité pour les départements d'intervenir en faveur des organismes à vocation sanitaire, par exemple dans le cas de grippe aviaire
- Expérimentation de la recentralisation de la gestion et du financement du revenu de solidarité active – **les articles de la majorité sénatoriale, renforçant le pouvoir de contrôle du président du département sur les bénéficiaires ont été rejetés**

TITRE IV – SANTÉ, COHÉSION SOCIALE, ÉDUCATION ET CULTURE

Principales mesures adoptées

- Les gestionnaires de collèges et lycées dépendront désormais des départements et des régions
- Le gouvernement doit remettre un rapport sur les perspectives d'un transfert de la médecine scolaire aux départements – **sur amendement socialiste**
- Permettre l'attribution de subventions communales et départementales pour les salles de cinémas réalisant moins de 7 500 entrées hebdomadaires – **sur amendement socialiste**

Regrets

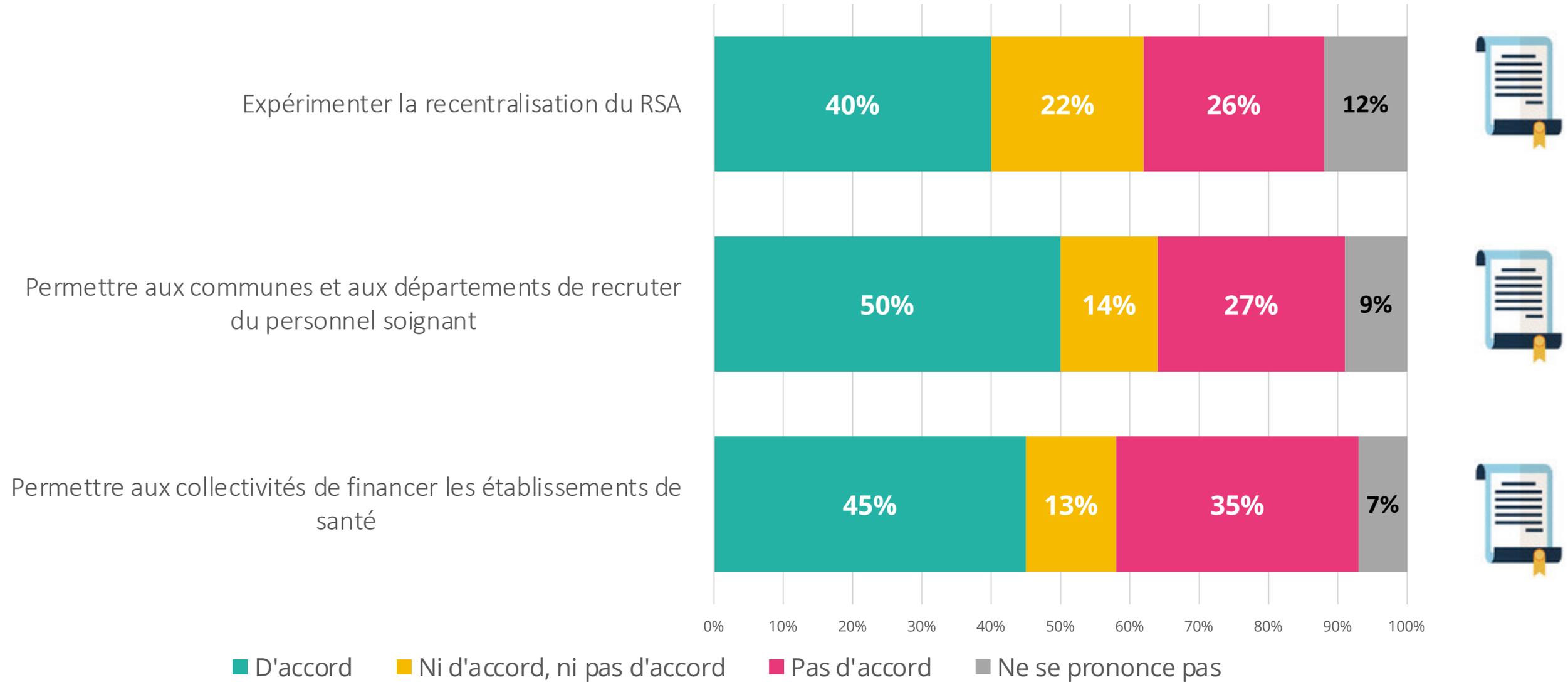
- Rejet de la mise en place d'une co-présidence de l'ARS par le président de région
- Rejet de notre amendement visant à renforcer la place des élus locaux dans les conseils de surveillance des établissements hospitaliers
- Rejet de notre amendement pour la mise en place d'un vrai dispositif de lutte contre le non-recours au RSA



COMPARAISON

Résultats du questionnaire
aux élus landais
VS
Titre IV

Logement et solidarités



ATELIER LÉGISLATIF

PARLONS TERRITOIRES !

* 173 questionnaires ont été complétés en ligne

TITRE V – DISPOSITIONS COMMUNES EN MATIÈRE FINANCIÈRE ET STATUTAIRE

PAS D'AVANCÉES DANS LES MODALITÉS DE COMPENSATION

- Titre relatif aux modalités de compensations financières des transferts de compétences aux collectivités de la loi 3DS et les règles de transfert des personnels.

Regrets

- Suppression de l'actualisation du coût des compétences transférées aux collectivités tous les cinq ans – **sur amendement socialiste**

TITRE VI – MESURES DE DÉCONCENTRATION

UN PÉRIMÈTRE TROP ÉTROIT

Principales mesures adoptées

- Inscription dans la loi des statuts, missions et gouvernance du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA)
- Renforcement du rôle d'expertise et d'assistance auprès des collectivités du CEREMA
- Obligation faite aux préfets d'informer les élus sur les fermetures ou déplacements envisagés des services déconcentrés sur leurs territoires
- Amélioration de la prise en charge des phénomènes naturels de mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse ou à la réhydratation des sols - décret en attente de publication

Regrets

- Faible nombre de mesures liées à la déconcentration

TITRE VII – MESURES DE SIMPLIFICATION

DES MESURES PONCTUELLES

Principales mesures adoptées

- Les collectivités de moins de 10 000 habitants sont dorénavant concernées par l'accélération des échanges de données avec les administrations, relatives aux prestations et avantages des administrés
- Extension des missions d'évaluation des politiques publiques locales par les Chambres régionales et territoriales des comptes
- Encadrement de la procédure de dérogation au régime de protection des alignements et des allées d'arbres qui bordent les voies ouvertes à la circulation publique : autorisation accordée par le préfet, sauf en cas de danger imminent
- Neutralisation, par principe, du risque de conflit d'intérêt lors de la représentation prévue par la loi, d'un élu au sein d'une structure extérieure

Regrets

- Disproportion de la mesure relative aux échanges de données pour les communes de 10 000 habitants
- Rôle du Conseil national d'évaluation des normes (CNEM) non accru

LE « D » MANQUANT DE DÉMOCRATIE

Principales mesures adoptées

- Abaissement des seuils pour organiser une consultation citoyenne : 1/10^{ème} des électeurs d'une commune et 1/20^{ème} pour les autres collectivités - **sur amendement du Sénat**
- Extension des mêmes dispositions aux EPCI - **sur amendement socialiste**

LE « D » MANQUANT DE DÉMOCRATIE

Regrets

Absence de prise en compte de nos amendements sur la démocratie locale

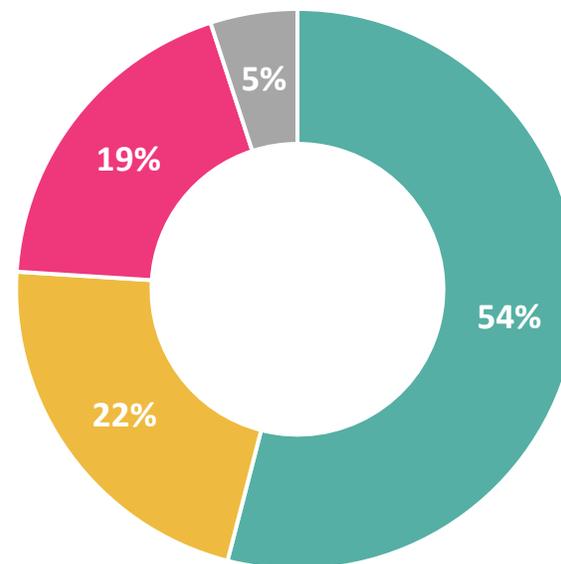
- Généraliser le scrutin de liste à toutes les communes - **irrecevable art. 45**
- Aligner les règles de parité aux communes de moins de 1 000 habitants - **irrecevable art. 45**
- Budgets participatifs dans toutes les communes de plus de 10 000 habitants – **rejeté**
- Election au scrutin de liste des VP d'EPCI, de sorte que la proportion du nombre de femmes VP soit équivalente au nombre d'élues dans l'assemblée - **irrecevable art. 45**
- Conseil de développement dans tous les EPCI de plus de 15 000 habitants – **rejeté**
- Etablissement d'une liste, par le conseil communautaire, des sujets sur lesquels la conférence des maires devra nécessairement être consultée - **rejeté**
- Séance de questions orales, posées par les électeurs, à l'assemblée délibérante de sa collectivité, une fois par an – **rejeté**

Le scrutin de liste doit s'appliquer dans toutes les communes pour favoriser la parité et sécuriser l'élection des maires



→ LANDES

D'accord	54 %
Ni d'accord, ni pas d'accord	22 %
Pas d'accord	19 %
Ne se prononce pas	5 %



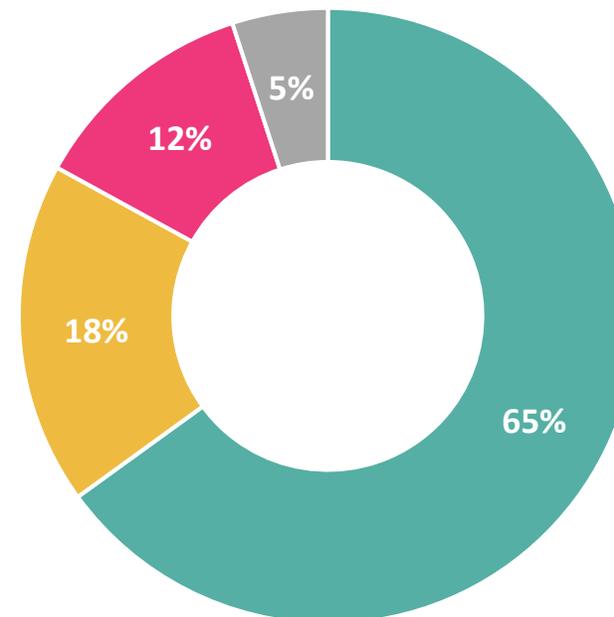
* 173 ³⁰ questionnaires ont été complétés en ligne

Budget participatif



→ LANDES

D'accord	65 %
Ni d'accord, ni pas d'accord	18 %
Pas d'accord	12 %
Ne se prononce pas	5 %



* 173 ³¹ questionnaires ont été complétés en ligne

CONCLUSION

- Au final la loi 3DS est un texte disparate, marqué par un trop grand nombre d'articles
- Elle s'inscrit plus dans une perspective correctrice, même si certains points peuvent poser des difficultés, mais elle ne représente pas l'avancée revendiquée initialement en matière de décentralisation
- Notre perspective sur le partage des compétences entre l'intercommunalité et les communes est de trouver une position d'équilibre. C'est pourquoi nous sommes restés vigilants face aux tentatives de détricotage de l'intercommunalité de la majorité au Sénat, tout en demandant le respect de l'avis des communes
- Nous avons défendu le RSA face aux attaques de la majorité du Sénat. Toutefois, en dehors des déclarations de bonne foi ainsi que des évaluations annoncées par le gouvernement, il n'y a pas de réelles avancées dans la lutte contre le non-recours aux prestations sociales
- Absence de dispositions relatives à la démocratie malgré la crise des gilets jaunes



Nous vous remercions
pour votre participation

Monique LUBIN et Éric KERROUCHE
sénatrice et sénateur des Landes